

N° 548. — *ORDONNANCE* du 10 décembre 1863, convoquant la Haute-Cour taïtienne pour tenir la 1^{re} session judiciaire de 1864.

Pomare IV, Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial,

Vu la loi du 30 novembre 1855;

ORDONNONS :

La Haute-Cour taïtienne se réunira à Papeete, le 4 janvier prochain, pour tenir la 1^{re} session judiciaire de l'année 1864, qui n'ira pas au delà du 25 janvier.

La présente ordonnance sera enregistrée au greffe de la Haute-Cour, au Secrétariat général et publiée au *Messenger*.

Papeete, le 10 décembre 1863.

Signé : POMARE.

Le Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, etc.

N° 349. — Par ordonnance du 9 décembre 1863, l'indien Parauhia a été nommé juge du village de Punaauia, en remplacement de Pohuetea, démissionnaire.

N° 350. — Par décision du 10 décembre 1863, M. Bonnefin, commissaire-priseur, en congé du 3 juillet 1863, de retour à Papeete, reprend ses fonctions à compter de ce jour.
